Province dE LUXEMBOURG — Diocèse dE NAMUR

Commune dE RENDEUX — Paroisse dE JUPILLE-WARISY

FABRIQUE DE L'ÉGLISE

dE JUPILLE-WARISY

BUDGET

POUR L'ANNÉE 20~~27~~26

Transmis à l'Administration communale de RENDEUX,

le 24 juin 20~~27~~26

Le Secrétaire, — Le Président,

Reçu à l'Administration communale de Rendeux

le 29 juin 20~~27~~26

et transmis à M. le Gouverneur de la Province de

le 20.....

Le Secrétaire Communal, — Le Bourgmestre,

LIBRAIRIES RELIGIEUSES
ARLON - NAMUR

RECETTES

NATURE DES RECETTES	SOMMES PORTÉES AU COMPTE DE 20.25	CRÉDITS ALLOUÉS AU BUDGET DE 20.27 PAR LA FABRIQUE	RECTIFICATIONS OPÉRÉES PAR LE CHEF DIOCÉSAIN	RECTIFICATIONS OPÉRÉES PAR LA DÉPUTATION PERMANENTE
CHAPITRE I **RECETTES ORDINAIRES**				
1. Loyers des ~~maisons~~ CHASSES (HORS OBITUAIRE) 51,41%	74 45	87 69		
2. PRECOMPTE DES CHASSES (HORS OBITUAIRE) 51,41% ~~Fermages de biens et argent~~	55 85	37 58		
3. » ~~en nature, évaluation en argent~~ FERMAGES DE BIENS (HORS OBITUAIRE) 45,37%	194 71	194 71		
4. Rentes foncières, en argent				
5. » en nature, évaluation en argent				
6. Revenus des fondations, rentes BNP + BELFIUS (OBITUAIRE) 71%	200 84	189 53		
7. » » fermages (OBITUAIRE) 54, 63%	234 45	234 45		
8. Intérêts des fonds placés sur hypothèques				
9. » » en rentes sur l'Etat				
10. » » à la Caisse d'Epargne				
11. » » en d'autres valeurs BNP + BELFIUS (HORS OBITUAIRE) 29,00%	82 03	74 42		
12. Coupes de bois				
13. Produits du cimetière, vente d'herbes, etc.				
14. » des chaises, bancs, tribunes				
15. » des troncs, quêtes, oblations	1500	2000		
16. Droits de la Fabrique (produits de la cire compris) dans les inhumations et les services funèbres	000	10000		
17. Supplément de la commune pour les frais ordinaires du culte	920631	000		
18. Autres recettes ord. :				
~~a. Charges sociales : quote-part des travailleurs~~				
a. LOYERS DES CHASSES (OBITUAIRE) 48,59%	70 37	82 28		
b. PRECOMPTE DES CHASSES (OBITUAIRE) 48,59%	52 78	35 52		
c. REMBOURSEMENT DU 07/03/2025	21 75			
d.				
Total des recettes ordinaires	1020854	1056 80		
CHAPITRE II **RECETTES EXTRAORDINAIRES**				
19. Reliquat du compte de l'année 20.24	93 08 35			
20. Résultat présumé de l'année 20.26		203 85 42		
21. Emprunts				
22. Vente de biens, coupes extraordinaires, etc. MISE A BLANC	140633			
23. Remboursement de capitaux . BELFIUS	400000	000		
24. Donations, legs				
25. Subsides extraordinaires de la commune				
26. » » de la province				
27. » » de l'Etat				
28. Autres : *a.*				
b.				
c.				
d.				
RECAPITULATION { Recettes ordinaires	1020854	1056 80		
RECAPITULATION { » extraordinaires	2737168	203 85 42		
Total général des recettes	3758022	2144222		

DÉPENSES

NATURE DES DÉPENSES	SOMMES PORTÉES AU COMPTE DE 20..25	CRÉDITS ALLOUÉS AU BUDGET DE 20..27 PAR LA FABRIQUE	RECTIFICATIONS OPÉRÉES PAR LE CHEF DIOCÉSAIN	RECTIFICATIONS OPÉRÉES PAR LA DÉPUTATION PERMANENTE
CHAPITRE I				
DÉPENSES RELATIVES À LA CÉLÉBRATION DU CULTE ARRÊTÉES PAR L'ÉVÊQUE				
Objets de consommation				
1. Pain d'autel				
2. Vin	000	30 00		
3. Cire, encens et chandelles	90 00	60 00		
4. Huiles pour lampes ardentes	61 76	70 00		
5. Eclairage ~~à l'huile, au gaz et~~ à l'électricité	572 73	800 00		
6. Autres : *a.* Chauffage	1259 19	4000 00		
b. Eau				
c. ~~Saintes huiles~~ FLEURS	39 00	150 00		
d. REVUES	000	150 00		
Entretien du mobilier				
7. Entretien des ornements et vases sacrés				
8. » des meubles et ustensiles de l'église et de la sacristie	000	200 00		
9. Blanchissage et raccommodage du linge	80 00	100 00		
10. Nettoiement de l'église	114 94	400 00		
11. Autres : ~~*c.* Documents épiscopaux~~ AIDE GESTION PATRIMOINE	2000 00	2000 00	2 EDIFICES	
a *b.* Revue diocésaine de Namur	47 00	47 00		
b *c.* Guide du fabricien	35 00	40 00		
d. ANNUAIRE DU DIOCESE (DIO DATA)	000	20 00		
Autres frais nécessaires à la célébration du culte				
12. Achat d'ornements et vases sacrés ordinaires		500 00		
13. » de meubles et ustensiles sacrés ordinaires		200 00		
14. » du linge d'autel ordinaire	000	000		
15. » de livres liturgiques ordinaires	000	000		
DÉPENSES ARRÊTÉES PAR L'ÉVÊQUE : *Total*	2499 62	6967 00		
CHAPITRE II				
DÉPENSES SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ÉVÊQUE ET DE LA DÉPUTATION PERMANTE				
I. DÉPENSES ORDINAIRES				
Gages et traitements (montants bruts)				
16. Traitement du clerc				
17. » du sacristain				
18. » des chantres				
19. » de l'organiste	60 00	1500 00		
20. » du souffleur				
21. » des enfants de chœur				
22. » des sonneurs				
23. » du porte-croix				
24. » du bedeau				
25. » du suisse				
26. » d'autres employés				
A REPORTER	6000	15000		

DÉPENSES

NATURE DES DÉPENSES	SOMMES PORTÉES AU COMPTE DE 20..25	CRÉDITS ALLOUÉS AU BUDGET DE 20..27 PAR LA FABRIQUE	RECTIFICATIONS OPÉRÉES PAR LE CHEF DIOCÉSAIN	RECTIFICATIONS OPÉRÉES PAR LA DÉPUTATION PERMANENTE
Dépenses ordinaires, chapitre II. REPORT	60,00	150,00		
Réparation et entretien				
27. Entretien et réparation de l'église	60,50	80,00		
28. » » de la sacristie	0,00	15,00		
29. » » du cimetière				
30. » » du presbytère	1479,73	150,00		
31. » » d'autres propriétés bâties				
32. » » de l'orgue. BAFFLES.	0,00	45,00		
33. » » des cloches	565,34	85,00		
34. » » de l'horloge				
35. » » autres . CHAUFFAGE	0,00	120,00		
Dépenses diverses				
36. Supplément de traitement au curé				
37. » » au vicaire				
38. Indemnité au prêtre habitué ou auxilliaire				
39. Honoraires des prédicateurs	0,00	40,00		
40. Visites décanales	40,00	40,00		
41. Remises allouées au trésorier	25,00	25,00		
42. » » à l'évêché				
43. Acquit des anniversaires, messes et services religieux fondés	357,00	357,00		
44. Intérêts des capitaux dus				
45. Papier, plumes, encre, registres de la Fabrique, etc.	399,21	450,00		
46. Frais de correspondance, port de lettres, etc.	100,11	100,00		
47. Contributions	102,53	130,00		
48. Assurances contre l'incendie et les accidents	350,85	380,00		
49. Fonds de réserve . (DEMOULIN. N°28)	48,59	48,59		
50. Autres dépenses ordinaires :				
a. Charges sociales O.N.S.S. (y inclus secrétariat social).				
b. Avantages sociaux employés				
c. Avantages sociaux ouvriers				
d. Sabam - UNISONO	75,00	75,00		
e. ADRESSE E MAIL. UNIQUE	0,00	0,00		
f. FRAIS BANCAIRES: BNP	132,13	150,00		
g. FRAIS BANCAIRES: BELFIUS	229,96	250,00		
h. PRECOMPTE TOTAL DES CHASSES	108,63	73,10		
i. EGLISES OUVERTES	220,00	220,00		
j. GL MIDDELKOOP : CHASSES 2025. REMB^T TROP PERÇU LOCATION CHASSES LOT 8 ET LOT 9 VIA M. E. ONKELINX LE 18/03/2026.	19,24			
Dépenses ordinaires. Chap.II : *Total*	4379,71	7438,69		

DÉPENSES

NATURE DES DÉPENSES	SOMMES PORTÉES AU COMPTE DE 20.25	CRÉDITS ALLOUÉS AU BUDGET DE 20.27 PAR LA FABRIQUE	RECTIFICATIONS OPÉRÉES PAR LE CHEF DIOCÉSAIN	RECTIFICATIONS OPÉRÉES PAR LA DÉPUTATION PERMANENTE
II. DÉPENSES EXTRAORDINAIRES				
51. Déficit du compte de l'année 20.....				
52. Résultat présumé de l'année 20.....				
53. Placement de capitaux . BELFIUS	4000,00	0,00		
54. Achats d'ornements, vases sacrés, linges, livres, meubles et ustensiles non compris au chap. 1er				
55. Décoration et embellissement de l'église				
56. Grosses réparations, construction de l'église				
57. » » du cimetière.				
58. » » du presbytère				
59. » » d'autres propriétés bâties				
60. Frais de procédure				
61. Dépenses rejetées du compte antérieur				
62. Autres dépenses extr. : a. PRI . WARISY 2024	86,23			
b. PRI JUPILLE 2024	21,70			
c.				
d.				
Dépenses extraordinaires. Chap. II : *Total.*	4108,53	0,00		
III. - RÉCAPITULATION				
Dépenses				
Arrêtées par l'Évêque	2498,62	696,00		
Soumises à l'approbation de l'Évêque et de la Députation permanente — Ordinaires	4367,01	7438,69		
Soumises à l'approbation de l'Évêque et de la Députation permanente — Extraordinaires	4108,53	0,00		
Total général des dépenses.	10974,16	14405,69		
BALANCE — Recettes	37580,22	21442,22		
BALANCE — Dépenses	10974,16	14405,69		
Excédent	26592,36	7036,53		

Ainsi dressé et approuvé en séance du Conseil de Fabrique, à JUPILLE, *le* 27 juin 20 26

Les Membres,

Le président,

Le Membre-Trésorier,

Fabrique d'église St Remacle de Jupille et St Joseph de Warisy	Du registre aux délibérations du Conseil de fabrique de cette fabrique d'église a été extrait ce qui suit : SEANCE ORDINAIRE DU 27 juin 2026.

Membres : MME DE QUAASTENIET Hadewij (SECRETAIRE)
M. HERIN Sébastien (TRESORIER)
M. LEBOUTTE Jean-Louis (PRESIDENT)
M. L'ABBE UWAYEZU Aphrodis.
MME FLEMAL Hilde
M. PONCELET Paul.

Objet : budget – exercice 2027

Le Conseil de fabrique de la Fabrique d'église
St Remacle de Jupille
et St Joseph de Warisy,

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les fabriques des églises, les articles 9, 10, 12, 24, 36, 37 et 92 ;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, telle que modifiée par le décret du 13 mars 2014, l'article 1er ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1321-1, 9°, et L3111-1 à L3162-3 ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 décembre 2014 relative aux pièces justificatives se rattachant aux actes adoptés par les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus ;

Considérant qu'en date du 27 juin 2026 , le bureau des marguilliers a élaboré le projet de budget pour l'exercice 2027

Considérant que ledit projet de budget a été soumis au Conseil de fabrique au cours de la présente séance ;

Considérant que ledit projet de budget répond au principe de sincérité budgétaire ; qu'en effet, les allocations prévues dans les articles de recettes sont susceptibles d'être réalisées au cours de l'exercice 2027 et que les allocations prévues dans les articles de dépense sont susceptibles d'être consommées au cours du même exercice ;

OU (si adaptation d'un budget ou d'une série de modifications budgétaires)

Considérant que ledit projet de budget ne répond pas au principe de sincérité budgétaire, et qu'il convient dès lors d'adapter, comme détaillé dans le tableau repris ci-après, le montant des allocations suivantes :

Article concerné	Intitulé de l'article	Ancien montant (€)	Nouveau montant (€)
---	---	---	---

Considérant, pour le surplus, que les allocations arrêtées par le Conseil de fabrique sont justifiées dans l'espace réservé à cet effet en page 2 du budget joint à la présente délibération,

ARRETE :

Article 1er : Le budget de la Fabrique d'église St Remacle de Jupille et St Joseph de Warisy pour l'exercice 2027 est arrêté par 6 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions comme suit :

Recettes ordinaires totales	1056,80 €
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	0,00 €
Recettes extraordinaires totales	20385,42 €
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0,00 €
- dont un excédent présumé de l'exercice courant de :	20385,42 €
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	6967,00 €
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	7438,69 €
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0,00 €
- dont un déficit présumé de l'exercice courant de :	0,00 €
Recettes totales	21442,22 €
Dépenses totales	14405,69 €
Résultat budgétaire	7036,53 €

Art. 2 : En application de l'article 1er de la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, telle que modifiée par le décret du 13 mars 2014, une copie du budget est transmise, avec une copie de toutes les pièces justificatives à l'appui, simultanément :

(Si cadre unicommunal)

- au Conseil communal de la commune de Rendeux ;
- à l'Organe représentatif du culte reconnu.

(Si cadre pluricommunal)

- aux Conseils communaux des communes de « commune » et de « commune » ;
- à l'Organe représentatif du culte reconnu ;
- au Gouverneur de la province de « province ».

Art. 3 : Les pièces justificatives suivantes sont jointes à l'acte :

(Biffer les pièces justificatives non transmises et expliquer sommairement la raison d'être de la non-transmission desdites pièces justificatives)

1 ~~un tableau explicatif sommaire des prévisions budgétaires~~ ;
2 ~~un tableau prévisionnel de l'évolution des charges salariales~~ ;
3 un état détaillé de la situation patrimoniale ;
4 ~~un tableau des voies et moyens~~ pour le financement des dépenses extraordinaires ;
5 ~~un relevé des célébrations cultuelles privées prévues~~ avec les tarifications ~~d'application~~.

Raison d'être de la non-transmission de certaines pièces justificatives :

1. Pas de travaux prévus nécessitant des prévisions budgétaires
2. Pas lieu de prévoir une évolution des charges salariales pour la F.E.
4. Pas de travaux extraordinaires prévus.
5. A ce jour, pas de célébrations cultuelles privées prévues en 2024.

La Secrétaire	Mme DE QUARTENIER Hedewij	
Le Trésorier	M. HERIN Sébastien	
Le Président	M. LEBOUTTE Jean-Louis	J.-L. Lebourte
Autre membre présent	M. L'ABBE UWAYEZU Aphrodis	
Autre membre présent	Mme FLEMAL Hélène	
Autre membre présent	M. PONCELET Paul.	Poncelet Paul